CR - CTSD 1er degré
26 janvier 2022

Présents : Marilyne Rémer IA-DASEN, Véronique Schmitt IA adjointe, François Mullett secrétaire général, IEN des circonscription, représentants des services administratifs et 2 représentants pour le SE-UNSA, 3 représentants pour FO et

5 représentants pour la FSU : Mickael Badoux, Pascal Baudet, Julien Gayet, Juliette Coatrieuxe et Pierre Blanc.

Propos introductifs de Mme IA-DASEN : Le taux de contamination à la COVID-19 demeure très élevé sur l'Académie et sur l'Ain particulièrement.
Le département bénéficie d'une dotation de 39 "Equivalent Temps Plein".
Concernant le recrutement des contractuels, l'IA-DASEN justifie les difficultés par le plein emploi sur le département, et le manque de candidats.
Le budget de l'Éducation Nationale demeure le premier budget de l'Etat.
Dans le premier degré, la baisse du nombre d'élèves au niveau national continue et a atteint le département de l'Ain depuis 3 ans.
Les moyens dont nous sommes dotés servent à compléter une réponse "pédagogique" en permettant le dédoublement des CP, la limite des GS-CP-CE1 à 24, la formation des enseignants et les décharges de direction.

La dotation importante de 39 ETP se justifie au niveau académique car le département de l'Ain est celui dont la démographie scolaire baisse le moins.
Le département perd 97 élèves cette année, avec 62 396 élèves dans le premier degré, la perte est moins importante que prévue, beaucoup de familles sont venues s'installer dans l'Ain. On attend pour la rentrée 2022 une baisse d'environ 200 élèves.

Ambérieu

A Loyette, transfère des élèves de la maternelle à l'élémentaire pour prévenir une fermeture en élémentaire.

Suite à notre demande, l'IA-DASEN rappelle qu'elle maintiendra cette année encore les décharges de direction lorsqu'une fermeture impacterait cette dernière.

Le SNUipp-FSU interroge sur la faisabilité de la mesure à 24 dans des écoles très proches de indicateurs d'ouverture, à Pont d'Ain notamment, mais sur l'ensemble de département également.

L'IA-DASEN annonce que la mise en place de la mesure à 24 en GS-CP-CE1 n'est pas facultative mais bien impérieuse… Elle explique que l'évolution du statut des directeurs de l'été passé en font des pilotes pédagogiques et sont donc garants de l'application de la mesure à 24. C'est normalement une prérogative du conseil des maîtres…

Bellegarde

Fusion des écoles maternelles Douglas et les Tilleuls à Montréal-la-cluse, fermeture du site de l'école Douglas, tous les élèves seront accueillis aux Tilleuls, l'école primaire devient une école élémentaire.

Fermeture d'une école à Corcelles. L'année dernière déjà, une école a été fermée dans l'Ain. La FSU regrette cette fermeture pour les conséquences sur la dynamique du territoire.

Transfert de l'ULIS TSA à l'école du Bois des Pesses à Valserhône, pour l'ouverture d'une unité d'enseignement en élémentaire Autisme (UEEA), la décharge de direction passe à 0.5 ETP. Cette ULIS TSA sera transférée ailleurs dans le département mais l'implantation reste à l'étude.

Belley

Ouverture d'un dispositif ULIS à l'école de Saint Rambert en Bugey.

Bourg II

A l'école des Vennes, transformation de l'école d'application en école ordinaire.
Projet de fusion entre les écoles élémentaire et maternelle aux Dîmes.
Les projets d'accueil des TPS seront revus sur toute la commune de Bourg en Bresse.

Oyonnax

Toutes les écoles de la circonscription sont plafonnées à 24.
Au RPI Apremont-Charix, maintien de la décharge à 0.25 car direction commune sur deux sites.

Le SNUipp-FSU demande que si cette situation existe ailleurs dans le département, les décharges soient également adaptées.

Nous demandons également la prise en compte des TPS dans les écoles où des fermetures sont annoncées car les effectifs globaux sont très impactés.

Les écoles suivantes ne subissent aucune mesures pour l'instant, il s'agit des écoles "surveillées" par les services car en baisse ou en hausse démographique et s'approchant des indicateurs d'ouverture et de fermetures de classe.

Situations à la hausse	Situations à la baisse
Ambérieu Neuville s/ Ain Chanoz s/ Ain **Belley** Groslée-Saint Benoit (à Saint-Benoît) **Bourg II** Bourg III Bresse **Jassans** RPI Rancé-Toussieux Massieux Messimy-sur-Saône Saint-Didier-de-Formans **La Côtière** RPI Bressoles - Pizay - le Montellier Beynost les Sources La Boisse Civrieux La Dombes Oyonnax Pays de Gex Nord **Pays de Gex Sud** Ferney Voltaire Calas	**Ambérieu** Villieu-Loyes-Mollon **Belley** Champagne-en-Valromey Argis Artemare Cressin-Rochefort Culoz élémentaire Milvendre **Bresse** Attignat Bage Dommartin : Bâgé-la-Ville Bresse Vallon : les deux écoles Pont de Vaux **Jassans** Saint-Bernard RPI Genouilleux-Guereins **La Côtière** Dagneux **La Dombes** Meximieux le Ménel maternelle RPI St André le Bouchoux-Romans Saint-Etienne sur Chalaronne **Oyonnax** Martignat maternelle Oyonnax-La Forge **Pays de Gex Nord** Divonnes les Bains Gex Vertes Campagnes Elem Saint-Genis-Pougny - Bobby la Pointe Versonnex : les deux écoles **Pays de Gex Sud** Prevessin Moens - Jean de la Fontaine